



PLAN DE PREVENTION COVID-19

POSEURS / SERVICE SAV

Consignes Générales

Dans le contexte de l'épidémie COVID-19, notre équipe de poseurs a été formée et s'engage à mettre en œuvre et à respecter un protocole strict de mesures de prévention visant à empêcher la propagation du virus lors de notre intervention chez le client.

NOM / Prénom du client :

Adresse du chantier :

OBLIGATIONS CLIENTS

Notre client cité ci-dessus s'engage à respecter les mesures de prévention ci-après :

- Déclarer tous symptômes de corona virus (fièvre, toux, gêne respiratoire) au préalable et à tout moment du chantier.
- Dans le cas où le client déclarerait des symptômes COVID 19, la tenue du chantier sera reportée à une date ultérieure.
- Dans le cas où le client déclarerait des symptômes COVID 19, durant le chantier, celui-ci serait immédiatement stoppé et reporté à une date ultérieure.

- Respecter les gestes barrières :
 - Pas de contact direct (poignée de main interdite)
 - Respecter les mesures de distanciation de 1.00m
 - Se laver les mains régulièrement pendant la période d'intervention

- Rester à distance des travaux (pas dans les pièces de travail) et ne pas avoir de contact avec l'équipe de pose durant toute la durée de l'intervention
- Eviter toute coactivité avec une autre entreprise intervenant ce même jour
- Ne pas toucher ou manipuler le matériel ou outils de l'entreprise
- Ouvrir et/ou fermer les portes à la demande de l'entreprise
- Avant et après l'intervention, nettoyer toute surface pouvant être en contact direct avec le ou les représentant(s) de l'entreprise avec une lingette ou spray désinfectant

MISE A DISPOSITION D'ESPACES DE COMMODITÉS ET POINTS D'EAU :

Le client autorise à mettre à disposition ses sanitaires et un point d'eau auprès de nos collaborateurs :

OUI, accepte l'accès
NON, refuse l'accès

MESURES SPÉCIFIQUES PRISES PAR L'ENTREPRISE

VÉHICULES POSEURS ET DÉPLACEMENTS

- Une personne dans les véhicules type auto / 2 personnes dans les véhicules type fourgon.
- Chaque conducteur est responsable de son poste de conduite et le désinfecte à chaque début et fin de service.

ARRIVÉE SUR CHANTIER ET RELATIONS AVEC LE CLIENT

- Respecter les distances de sécurité / distanciation sanitaire de 1.00m.
- Le client s'engage à montrer les documents fournis et demandés.

MISE EN PLACE DU CHANTIER

- Laisser dans la mesure du possible les portes des fourgons (arrières et latérales) ouvertes pour éviter au maximum de manipuler les poignées.
- Si nécessaire, désinfecter les lieux d'intervention (menuiserie à déposer).
- Se laver les mains
 - Avant la prise de chantier
 - Régulièrement (toutes les 2 heures conseillées)
 - A chaque pause et en fin de chantier.

- Nos poseurs sont équipés de kit de nettoyage pour se laver les mains (dans le cas où le client refuserait l'accès à un point d'eau).
- S'équiper des protections individuelles pendant toute la durée du chantier.
- S'équiper de masques en cas de travail à 2 collaborateurs avec distance de moins de 1.00m.
- Déballer en extérieur les colis, menuiseries, matériels, avec les gants de protection.

FIN DE CHANTIER

- Désinfecter les lieux d'intervention avec le matériel désinfectant, ainsi que tous les endroits qui auront été en contact avec nos collaborateurs, à chaque départ de chantier.
- Jeter les déchets et équipements souillés dans une poubelle fermée et la ramener dans le fourgon pour évacuation à l'agence.

PROTECTIONS INDIVIDUELLES EXIGÉES – TENUES VESTIMENTAIRES

Liste des équipements de protection individuelle appropriés aux risques :

- Gants de protection standard
- Gants de protection nitrile jetables
- Masques de protection lavables ou Masques de protection jetables (en fonction de l'approvisionnement).

Les équipements utilisés sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les vêtements de travail sont adaptés, changés 2 fois par semaine, et lavés à 60°.

MATERIELS ET OUTILLAGES UTILISÉS

Le matériel de pose, machine outils portative, caisses à outils, et outillage manuel individuel, à chaque utilisation, si la nécessité se présente, le matériel sera désinfecté à l'aide de lingettes jetables

REGLEMENT FINANCIER

A l'issue de l'intervention :

Nous vous demandons de bien vouloir à l'aide de votre propre stylo, compléter, dater et signer le procès-verbal de réception.

Procéder au règlement par chèque préétabli ou par virement (avis de virement à remettre aux techniciens).

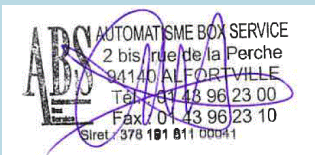
De placer le tout dans une enveloppe, et de remettre cette dernière à nos poseurs à leur départ.

L'entreprise :

NOM-PRENOM : PRIEUR Carole

DATE : 24/04/2020

SIGNATURE :



Le client :

NOM-PRENOM :

DATE : / /

SIGNATURE :

Ce plan de prévention est à nous retourner signé (signature électronique ou retour par scan) à l'adresse suivante :

contact@abs-boxes.fr

Sans retour de ce document, le chantier ne pourra avoir lieu.
Merci d'avance de votre compréhension.